



Trophées des classes 2024 : « Ensemble, tous protégés sur Internet ! »

Du 11/01/2024 au 26/04/2024

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et la CNIL lancent ce concours pour promouvoir une culture citoyenne des usages du numérique.

Il s'agit notamment de connaître les droits et les devoirs liés à l'usage d'Internet, de savoir protéger sa vie privée et ses données personnelles pour une utilisation responsable des outils et des ressources numériques en ligne.

Le concours est ouvert à toutes les classes du CM1 à la 3e. Les classes participantes choisiront l'une des thématiques suivantes, issues du [référentiel de formation des élèves à la protection des données personnelles](#).

Gérer son identité en ligne :

- ne communiquer que les données personnelles nécessaires pour s'inscrire à un service ;
- être vigilant sur ce que l'on publie en ligne, y compris lorsqu'on utilise un pseudonyme ;
- ne pas partager des informations ou des photos concernant d'autres personnes à leur insu et portant atteinte à leur vie privée ou à leur réputation ;
- utiliser des outils permettant de contrôler les informations et les contenus qui nous concernent lorsqu'ils sont vus par d'autres personnes sur les réseaux sociaux.

Se protéger contre le cyberharcèlement :

- savoir repérer des contenus ou des comportements inappropriés ou illégaux ;
- savoir reconnaître des situations d'atteinte à sa réputation et/ou de cyberharcèlement ;
- utiliser des procédures mises à disposition pour protéger ses données personnelles ;
- maîtriser les paramètres de sécurité et de confidentialité des comptes, profils et appareils utilisés ;
- vérifier fréquemment ce paramétrage et l'adapter ;
- pouvoir alerter et/ou procéder au signalement de faits auprès des autorités compétentes et/ou d'associations de défense des droits.

Quelle est la production attendue ?

Les classes sont invitées à créer une production collective sur un support numérique (affiche multimédia, podcast, quiz, vidéo, livre numérique, jeu numérique, etc.), avec l'objectif de sensibiliser un public d'élèves du CM1 à la 3ème. Cette production doit être élaborée dans le respect des droits d'auteur et de la protection des données personnelles, et sans visée commerciale.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions se font du 6 novembre 2023 au 26 avril 2024 en renseignant [un formulaire en ligne](#). L'adresse électronique professionnelle de l'enseignant doit obligatoirement être fournie.

Les données obligatoires recueillies dans le formulaire d'inscription ont exclusivement pour objectif de pouvoir vérifier l'éligibilité des inscriptions, communiquer avec les participants et organiser la sélection et la promotion des productions des lauréats.

Comment envoyer une production ?

Les productions devront être adressées avant le 26 avril 2024 à 23h59 à l'adresse natacha.zeiger@education.gouv.fr.

Les éléments suivants devront être précisés au cours de cet envoi :

- La thématique retenue ;
- Le projet pédagogique associé ;
- La démarche choisie pour concevoir le support ;
- Un lien de téléchargement de la production via un outil de transfert si le fichier est trop volumineux.

Calendrier

Les cinq grandes étapes du concours

6 novembre 2023	Ouverture des inscriptions en ligne et début des envois
26 avril 2024	Date limite de réception des productions
Mai 2024	Information des candidats retenus et non retenus
Mai 2024	Sélection des lauréats par le jury
Juin 2024	Remise des prix aux lauréats Publication des productions des lauréats

Processus de sélection et de désignation des lauréats

Un jury, composé notamment de représentants de la CNIL et du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, effectuera la sélection finale des dossiers.

Il s'appuiera sur les critères suivants :

- la compréhension du sujet par rapport à la thématique retenue ;
- la dimension pédagogique ;
- le travail d'équipe et la démarche choisie pour concevoir le support ;
- l'originalité ;
- la démarche de recherche sur Internet et la vérification des sources.

Concours - jeux

Thématique :
Numérique

M.A.J. le 11/01/2024

À voir aussi

- Le site du projet : [CNIL](#)
- Une sélection de ressources : [Primàbord](#)

Destinataires

. Tous les personnels du premier degré 44